



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1377, 1380 ET 1381

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 1377, intitulé « Règlement concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 1283 ».

Règlement numéro 1380, intitulé « Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille trois cents dollars (296 300,00 \$) afin de le porter à quatre millions neuf cent dix-sept mille cent dollars (4 917 100,00 \$) ».

Règlement numéro 1381, intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle abrogeant le Règlement numéro 1300 ».

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218, et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 3 juin 2026

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE